

Cinq ans d'engagement

Guylaine Boucher

Fondé en 2002, Avocats sans frontières Québec célèbre cette année son cinquième anniversaire d'existence. Sans tambour ni trompette, l'organisme est à ce jour venu en aide à des centaines de personnes un peu partout dans le monde, pour la plupart des avocats, mais aussi des représentants de la société civile qui ont vu leurs droits fondamentaux bafoués ou qui travaillent à les faire reconnaître. Histoire d'engagement et de solidarité.

Avocats sans frontières Québec tel qu'il existe aujourd'hui est issu d'un mouvement international lancé en Belgique en 1992. « L'objectif de départ, relate **M^e Pascal Paradis**, directeur général et cofondateur d'Avocats sans frontières au Québec, était d'intervenir en Afrique, notamment au Rwanda, où l'une des plus importantes guerres civiles faisait rage et où les droits humains avaient été réduits à néant. Le mouvement s'est par la suite étendu à la France en 1996, puis à d'autres pays européens et finalement à nous en 2002. »

Entièrement autonomes, les différentes antennes d'Avocats sans frontières agissent sur plusieurs continents. Au Québec, les premières missions réalisées ont toutefois été effectuées de concert avec la branche française de l'organisme. « Les Français ont été en quelque sorte nos parrains dans l'aventure, résume à ce sujet Pascal Paradis. Ils nous ont expliqué les modes de fonctionnement et les façons de faire les choses du point de vue de la sécurité. »

Sur le terrain

Les premiers pas de l'organisation québécoise en sol étranger se feront en Afghanistan en 2002, où de nombreux efforts seront consacrés à retracer les textes de loi brûlés au cours des combats et à reconstruire le système de justice à proprement parler. La présence québécoise y sera maintenue jusqu'à ce qu'il faille se retirer pour des raisons de sécurité.

Viendront ensuite l'expérience nigérienne et les efforts consacrés à la défense d'Amina Lawal, une jeune femme condamnée à la lapidation en vertu de la charia, puis graciée. La cause aura des échos partout dans le monde et reste encore aujourd'hui, selon le directeur général d'Avocats sans frontières Québec, « l'intervention la plus connue et médiatisée du groupe ». Toujours présente au Nigéria, l'antenne québécoise y travaille surtout dorénavant à la défense des droits des détenus incarcérés ou maintenus en détention préventive sans raison valable. Année après année, explique Pascal Paradis, « les avocats québécois dépêchés sur place vont visiter les prisons, rencontrent les prisonniers, parlent avec eux et tentent de faire avancer leur dossier. Une ou deux personnes ont ainsi pu être libérées ».

L'organisme est aussi présent depuis ses débuts en Colombie. Elle y multiplie les formations et séminaires à l'intention des avocats, en plus d'offrir de l'accompagnement aux juristes, qui ont été, ou qui sont encore, victimes de menaces de mort ou d'attentats. Par exemple, illustre le directeur général, « des séminaires pratiques ont été organisés dans le cadre de la réforme du droit pénal colombien pour préparer les avocats à fonctionner dans un système de type accusatoire oral ».

Depuis peu, l'organisme est aussi actif à Haïti. L'intervention sur place s'organise autour de deux principales sphères, à savoir la formation aux avocats et l'aide technique aux organisations de la société civile qui contribuent à la défense des droits humains. À compter de ce mois-ci, et ce, jusqu'en janvier prochain, un organisme de défense des droits des femmes à Port-au-Prince pourra ainsi compter sur la présence d'une avocate québécoise sur place afin de mener à bien une activité de droit comparatif dans le cadre de la réforme du droit des femmes dans le pays.

Soutenir et alerter

Peu importe le lieu d'intervention et les actions posées, Pascal Paradis est toutefois catégorique, Avocats sans frontières Québec travaille d'abord et avant tout dans une perspective de soutien aux intervenants en place. « Il ne s'agit pas de faire les choses à la place des gens. Nous ne sommes pas un groupe d'avocats de la défense qui va de pays en pays pour plaider des causes de droit humanitaire. Nous offrons de l'accompagnement aux avocats de pays en voie de développement pour qu'ils soient en mesure de défendre les causes de droit de la personne. Nous leur offrons un soutien technique, logistique et moral parce que les conditions dans lesquelles ils doivent accomplir leur travail sont extrêmement difficiles. »

La préservation de l'indépendance et de la sécurité des avocats en exercice est d'ailleurs au cœur de la mission d'Avocats sans frontières. À ce titre, le directeur général parle de son organisation « comme d'un regard étranger et extérieur qui peut alerter l'opinion publique et les autorités gouvernementales lorsque nécessaire ».

Chose certaine, la mission que s'est donnée l'organisme séduit. Plus de 400 avocats et étudiants en droit sont aujourd'hui membres d'Avocats sans frontières Québec. Une cinquantaine d'avocats, provenant de divers horizons, agissent également à titre de bénévoles pour l'organisation, que ce soit en prenant part à une mission à l'étranger ou encore en contribuant aux activités de financement et de communication. Reste maintenant, conclut le directeur général, « à assurer l'avenir de l'organisme en stabilisant son financement de manière à pouvoir répondre adéquatement aux demandes qui se multiplient et qui deviennent difficiles à gérer en l'absence d'une véritable permanence ».



M^e Pascal Paradis

Laetitia Decoinck

Témoins et acteurs

Ils sont avocats. Ils sont engagés. Ils ont la tête remplie d'images de gens à aider et de projets à mener à bien. Ils ont accepté de partager les raisons de leur engagement et de leur soutien indéfectible à Avocats sans frontières Québec.

M^e Dominique-Anne Roy — Apprendre et aider

C'est au hasard d'une visite en France que Dominique-Anne Roy, avocate dans un cabinet privé de Québec, découvre l'existence d'Avocats sans frontières. Fascinée par les réalisations de l'organisme, l'idée de jeter les bases d'un réseau semblable au Québec lui apparaît intéressante. De retour au pays, elle convainc deux anciens collègues d'études d'emboîter le pas. Quelques mois plus tard, elle effectue sa première mission en Afghanistan aux côtés des représentants d'Avocats sans frontières France qui a accepté de donner un coup de pouce à la cellule québécoise en démarrage. Cinq ans se sont écoulés depuis, mais l'engagement de M^e Roy, lui, demeure entier.

« Comme avocate, dit-elle, je me suis engagée dans plein de causes, mais Avocats sans frontières offrait une réponse à mes préoccupations vis-à-vis l'accessibilité à la justice dans le monde et mon désir de solidarité internationale. Comme je suis depuis toujours attirée par les différences interculturelles, je voyais dans cette aventure la chance d'apprendre beaucoup sur le plan personnel. C'était par ailleurs très intéressant de penser que je pourrais voir comment d'autres avocats pratiquaient ailleurs sur la planète et comprendre le contexte parfois difficile dans lequel ils devaient évoluer. »

L'expérience donnera raison à Dominique-Anne Roy, tout d'abord via sa mission en Afghanistan, mais aussi dans le cadre des activités effectuées en sol haïtien. « Quand le CECI a approché Avocats sans frontières

pour qu'il assume la responsabilité du volet justice de leur programme visant à renforcer les capacités de la société civile à Haïti, j'ai tout de suite été intéressée à participer. Ce que j'ai vu lors de ma première visite exploratoire en 2006, le courage dont font preuve les gens là-bas, m'a rappelé pourquoi je m'étais engagée et pourquoi nous devons continuer notre travail. »

Sur le terrain, en moins d'un an, l'avocate est parvenue à convaincre l'Université d'État d'Haïti d'accroître le corpus relatif aux droits humains dans les cours offerts par la Faculté de droit. Tour à tour, des avocats et professeurs d'ici viendront donc partager leur savoir avec les avocats haïtiens en devenir. Une nécessité selon M^e Roy. « Quand nous les avons rencontrés, les organismes communautaires et de la société civile nous ont raconté qu'ils devaient constamment éduquer les juristes à l'égard des droits fondamentaux. Ce n'est pas leur rôle. Le fait d'accroître la formation offerte dans ce domaine dès l'université pourra selon nous faire une différence. »

Plusieurs organismes présents sur le terrain ont aussi été ciblés pour recevoir du soutien et, pour le plus grand bonheur de Dominique-Anne Roy, bénéficieront de la présence d'avocats québécois pendant quelques mois pour faire avancer certains dossiers. « Quand je vois des avocats d'ici aller sur place et aider, que je vois les possibilités d'échanges juridiques et la différence que cela peut avoir dans la vie des gens là-bas, je suis



Laetitia Deconinck

comblée. Comme avocate, la justice sociale est déjà au cœur de ma pratique, mais Avocats sans frontières me permet d'aller encore plus loin. »



M^e Pierre Brun — Idéalisme engagé

Brun, qui vient depuis peu de fonder la branche québécoise d'Avocats sans frontières en compagnie de deux amis, accepte de faire équipe avec des représentants d'Avocats sans frontières France pour intervenir dans le dossier. La suite de l'histoire est maintenant connue. L'aide accordée aux avocats d'Amina Lawal permettra de lui sauver la vie.

Aujourd'hui, quand il se remémore sa première mission au Nigéria, Pierre Brun parle davantage de l'extraordinaire aventure humaine vécue que du simple succès juridique obtenu. « Dès que nous avons décidé de nous intéresser au dossier, nous nous sommes mis sur Internet pour retrouver les personnes impliquées et entrer en contact avec elles au Nigéria. Après beaucoup d'efforts, nous avons finalement retrouvé les avocats d'Amina. À notre grande surprise, ils n'avaient reçu aucune proposition d'aide internationale. Nous leur avons offert notre appui, et ils ont accepté », relate-t-il dans le détail.

Sa première visite sur place au début de 2003 lui permettra par la suite de constater à quel point la situation est difficile et le dossier, délicat. « Nous étions, dit-il, dans les bureaux de l'avocate d'Amina quand nous avons eu un coup de fil nous conseillant de quitter les lieux parce qu'un groupe de radicaux allait arriver d'un moment à l'autre pour manifester. À ce moment-là, la situation religieuse était extrêmement tendue au Nigéria et l'avocate, une femme musulmane qui défendait une autre femme musulmane, était complètement isolée et souvent menacée. »

L'aide accordée à la juriste permettra tout de même à cette dernière de plaider des éléments de droits fondamentaux et d'obtenir gain de cause. En fait, l'issue du procès a eu un tel retentissement dans la communauté nigérienne que le nombre de femmes condamnées à mort de cette façon a depuis été réduit à néant. « Récemment, relate M^e Brun, le procureur général de Zamfara nous confirmait que depuis le procès d'Amina Lawal, le système de la charia n'est plus appliqué. Toutes les femmes nigériennes peuvent donc aujourd'hui bénéficier du combat qu'ont mené Amina et son avocate, et c'est extrêmement gratifiant pour moi de savoir que j'ai pu bien modestement y contribuer. »

Depuis le début de son engagement, Pierre Brun a effectué sept missions au Nigéria et continue encore aujourd'hui de chapeauter les interventions qui y sont effectuées tout en poursuivant sa pratique régulière en droit du travail et droits et libertés de la personne dans un cabinet de Québec. Il avoue être animé des mêmes motivations qu'au départ. « On a beau voir à la télévision ce qu'est l'Afrique, il faut vraiment aller sur place pour constater le niveau de chaos qui y règne et les millions d'humains en difficulté qui y vivent. Sur le plan humain, c'est extrêmement bouleversant. Je n'avais jamais fait de coopération internationale avant, mais aujourd'hui, je ne pourrais plus me passer de la dimension humanitaire de cet engagement dans ma vie. »



Jacques Pharaud

M^e Miguel Baz — Faire la différence

savoirs juridiques au service des plus démunis. Depuis, il siège au conseil d'administration d'Avocats sans frontières Québec et mesure chaque jour l'importance des gestes posés par l'organisme un peu partout dans le monde.

Aujourd'hui chef adjoint des services juridiques pour un géant canadien des télécommunications, Miguel Baz a déjà parcouru une bonne partie du monde pour son travail. Ce n'est donc pas la perspective de découvrir de nouveaux pays et de nouvelles réalités qui l'a amené à s'engager au sein d'Avocats sans frontières. « L'idée de partir en mission à l'étranger n'est pas, affirme-t-il, le but premier de mon engagement. Je ne suis pas un spécialiste en droit humanitaire et de la personne non plus. Par contre, le fait de participer à une cause reliée au monde juridique et qui peut avoir un impact aussi direct sur les gens me plaisait beaucoup. Je le fais à ma manière, c'est-à-dire en siégeant au conseil et en m'assurant que nous ayons tout ce qu'il faut pour aller sur le terrain. »

Concrètement, M^e Baz consacre la majorité de ses efforts à l'organisation des activités du groupe et à la recherche de financement. C'est que la survie de l'organisme dépend, année après année, des subventions gouvernementales obtenues et des sommes glanées à gauche et à droite. « Les réalisations d'Avocats sans frontières Québec sont si importantes que souvent les gens ne réalisent pas que tout cela est fait avec très peu de moyens et grâce à l'engagement bénévole de plusieurs avocats qui n'hésitent pas, par exemple, à

sacrifier leurs vacances personnelles pour partir en mission à l'étranger. En réalité, le financement est un défi de tous les instants. »

En d'autres termes, le juriste ne manque aucune occasion qui lui est donnée de parler d'Avocats sans frontières et de ses actions sur le terrain. « Personnellement, dit-il, je ne me souviens pas avoir eu envie de faire autre chose dans la vie que d'être avocat. C'est un métier extraordinaire qui est rempli de possibilités et qui permet de constamment se renouveler. Il fait aussi de nous des gens extrêmement sollicités et recherchés pour s'engager dans des organismes communautaires ou autres. Ce que je dis aux gens, c'est que soutenir une cause comme Avocats sans frontières est aussi une manière de contribuer à des actions effectuées par des avocats bénévoles et qui ont un impact direct dans la vie des gens. »

Fier du chemin parcouru jusqu'à maintenant par l'organisme, Miguel Baz ne s'en cache pas, l'heure est à la recherche de financement récurrent pour la cellule québécoise d'Avocats sans frontières. « Nous sommes, affirme-t-il, à la croisée des gens et presque à la limite de ce que nous pouvons faire comme organisme bénévole. Pour aller plus loin et développer d'autres projets, nous aurons besoin d'une structure permanente et des budgets plus importants. J'espère que lorsque nous célébrerons notre 10^e anniversaire nous pourrons regarder en arrière et nous dire que nous avons réussi cette transformation tout en gardant le même esprit de coopération et de plaisir. »

Avocat depuis une dizaine d'années déjà, Miguel Baz cherchait une cause à laquelle se consacrer. C'était il y a deux ans et avant de reprendre contact avec des collègues d'études qui avaient fait le pari de mettre leurs

M^e Chantal Bouchard — Besoin d'aider

Mise au fait en 2004 des activités d'Avocats sans frontières Québec par une amie qui revient alors d'une mission en Colombie pour le compte de l'organisme, Chantal Bouchard est immédiatement séduite. Pour cette diplômée de l'Académie de droit international de La Haye aux Pays-Bas devenue avocate en droit commercial au sein d'un contentieux de Montréal, il y a là matière à engagement. L'histoire d'Amina Lawal, une Nigérienne condamnée à la lapidation, terminera de la convaincre.

« De toutes les missions effectuées par Avocats sans frontières, c'est celle du Nigéria qui me touchait le plus. J'ai contacté Pierre Brun qui était responsable de la mission et je lui ai signifié mon intérêt. Depuis, raconte l'avocate, j'ai participé à toutes les rencontres. »

En fait, non seulement Chantal Bouchard a contribué au dossier nigérien à distance, mais elle s'est elle-même rendue sur place en novembre 2005. Une expérience qui, affirme-t-elle, restera à jamais gravée dans sa mémoire. L'état des prisons et les conditions auxquelles les prisonniers sont exposés ont été ses plus grands chocs. « Les prisons du Nigéria sont surpeuplées. Des centaines de personnes y sont enfermées depuis des années sans même savoir de quoi elles sont accusées. Les jeunes enfants partagent leur cellule avec les adultes. Voir ça de mes propres yeux, rencontrer des prisonniers, écouter leur histoire, les voir obligés de s'asseoir par terre pour me parler a été un très grand choc même si on m'avait bien préparée avant de partir », relate l'avocate.

L'intervention d'ASF sur le terrain consiste notamment à se pencher sur les dossiers de prisonniers dont les droits n'ont pas été respectés. Enfermés sans jugement, ni même accusation, oubliés par l'administration qui a perdu leurs dossiers, les actions d'intervenants internationaux comme Avocats sans frontières sont souvent leur seule planche de salut. Les démarches effectuées par l'organisme québécois ont d'ailleurs permis à ce jour à quelques personnes d'être libérées. Des victoires qui ont chaque fois renforcé la conviction et la motivation de M^e Bouchard. « Déjà, le fait d'être allée sur place, d'avoir vu les gens pour lesquels on travaille est extrêmement motivant. Quand en plus, dit-elle, on obtient des résultats concrets, c'est extraordinaire parce que ça vient confirmer que notre travail a une raison d'être. Ce n'est plus théorique et ça donne le goût de faire encore plus. »

Pour la juriste, participer aussi intensivement aux activités d'Avocats sans frontières Québec permet de répondre à un profond désir d'aider et de contribuer. « J'ai depuis toujours un intérêt marqué pour les droits fondamentaux et les injustices à cet égard me dérangent profondément. Même si j'adore le travail que je fais au quotidien, que ce soit de rédiger des contrats ou de négocier des ententes commerciales, ça ne me permet pas d'agir dans ce domaine. Par contre, mon engagement avec Avocats sans frontières comble mon besoin d'aider et d'agir sur le plan du respect des droits fondamentaux. C'est extrêmement gratifiant et j'espère retourner au Nigéria en 2008. »



Jacques Pharaud

Deux occasions de célébrer... et de contribuer

Pour souligner son cinquième anniversaire d'existence, Avocats sans frontières Québec organise deux activités de levée de fonds. La première aura lieu à Québec le 22 novembre prochain et réunira, le temps d'un cocktail, divers représentants du milieu des affaires de la Vieille Capitale et des avocats. La seconde se tiendra en janvier 2008 à Montréal et prendra la forme d'une soirée-bénéfice. Mettant à contribution diverses personnalités du monde juridique qui dévoileront, l'espace d'une soirée, leur talent caché. À surveiller...

M^e Denis Langlais — Un petit geste

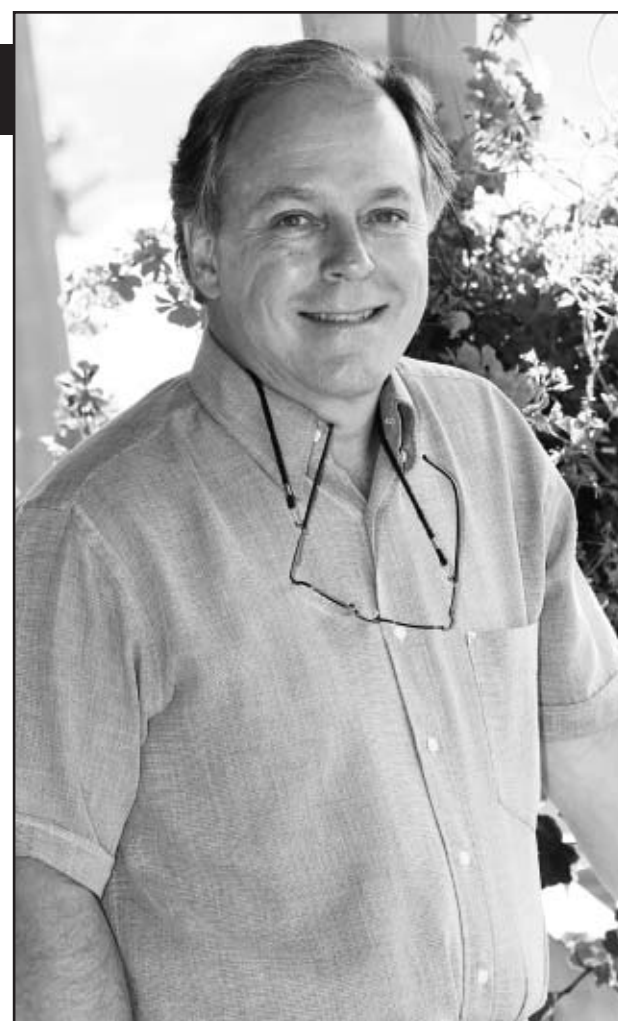
Issu d'une famille d'avocats, le droit s'est imposé tout naturellement à M^e Denis Langlais lorsqu'est venu le temps de choisir une profession. Membre du Barreau depuis 1995, il a d'abord œuvré au sein du ministère des Relations internationales, puis à titre de délégué du Québec en Argentine avant de revenir au pays et d'agir comme commissaire à l'immigration pour la Ville de Québec. C'est son séjour prolongé en Amérique du Sud et son excellente maîtrise de l'espagnol qui lui ont d'abord valu d'être approché en 2003 par l'équipe d'Avocats sans frontières Québec pour prendre part à une mission exploratoire en Colombie. Malgré son excellente connaissance de l'Amérique latine, son premier contact avec le pays le déconcerte et pose le premier jalon d'un engagement qui ne s'est jamais démenti depuis.

« Lors de mon premier séjour là-bas, la personne qui devait m'accueillir à l'aéroport n'était pas présente. Il était minuit et demi. Je ne voulais pas passer la nuit là. Malgré les mises en garde, j'ai donc choisi de me rendre à mon hôtel en taxi. Une fois sur place, raconte-t-il, j'ouvre les fenêtres de ma chambre et au même moment, juste en bas, j'entends quatre coups de feu. Le lendemain, le juge de paix que je rencontre me dit qu'il s'agit là d'un homicide parmi d'autres, et que beaucoup ont été perpétrés pendant la nuit. J'ai alors pris conscience du chaos qui régnait là-bas et des difficultés auxquelles mes confrères colombiens étaient confrontés chaque jour. »

La réalité découverte sur le terrain par Denis Langlais lui insuffle rapidement l'envie de pousser plus loin son

engagement. « *Les histoires que les uns et les autres me racontaient étaient à se faire hérisser le poil sur les bras. Des avocats étaient menacés de mort et même tués pour avoir simplement fait leur travail. C'était difficile à concevoir pour nous, mais c'était leur réalité. Jusque-là, j'avais toujours été engagé socialement, mais pour la première fois je pouvais aider des collègues avocats en posant des gestes structurants.* »

Après un premier séjour au cours duquel il prononce divers séminaires et conférences sur le fonctionnement du système de justice québécois et canadien, il contribue à distance à alimenter les missions subséquentes en sol colombien. De retour là-bas au printemps 2006, il collabore à l'évaluation du processus de démobilisation des paramilitaires aux côtés de la Fédération internationale des ligues des Droits de l'Homme. « La volonté de l'État était de transformer les crimes des paramilitaires en actes de césion, ce qui leur permettait d'être graciés par le président et d'éviter l'extradition. Nous avons produit un rapport qui dénonce cette situation et fait des représentations pour que notre position soit entendue. Depuis, précise M^e Langlais, le Canada a révisé sa politique étrangère à l'égard de la Colombie et s'est ouvertement positionné en faveur du respect des droits des victimes de conflits et de la lutte contre l'impunité. Évidemment, la tâche est immense, et on ne voit pas encore le jour où les choses changeront là-bas, mais il ne faut pas se décourager. Chaque petit geste peut faire la différence. »



Laetitia Deconinck